

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

---

PARCOURS INCLUSIF DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS - (N° 1610)

Tombé

N° AC31

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 3 BIS C

À l'alinéa 3, après le mot :

« obligatoire. »

ajouter le mot :

« et certifiante »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer le caractère certifiant de la formation dispensée aux AESH et à renforcer leur professionnalisation ainsi que la reconnaissance de leur statut.